



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ



La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : VAUDELIN Gilles  
Téléphone : 04 75 41 84 66  
Mail : g.vaudelin@inao.gouv.fr

V/Réf : LR du 27/09/23

N/Réf : GV/LB 2023-64 L

Objet : modification simplifiée n°3 du PLU  
Commune de Aouste-sur-Sye

Monsieur Le Maire  
Mairie d'Aouste-sur-Sye  
2 avenue Amédée Terrail

26400 AOUSTE-SUR-SYE

Valence, le 17 octobre 2023

Monsieur Le Maire,

Par courrier reçu le 03 octobre 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, la modification simplifiée n°3 du PLU sur la commune de Aouste-sur-Sye.

La commune de Aouste-sur-Sye est située dans les aires géographiques des AOC/AOP "Clairette de Die", "Coteaux de Die", "Crémant de Die", "Picodon".

Elle appartient également aux aires de production des IGP "Volailles de la Drôme", "Agneau de Sisteron", "Ail de la Drôme", "Pintadeau de la Drôme", "Méditerranée", "Collines Rhodaniennes", "Drôme".

Pour information, les données SIG des aires géographiques de ces SIQO sont disponibles en OpenSource sous le lien suivant/  
<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/delimitation-des-aires-geographiques-des-siqo>

On recense sur la commune :

- 17,6056 ha de vignes plantées revendiquées en AOP par 8 exploitants (tous n'ayant pas leur siège d'exploitation sur la commune),
- 226,02 ha en agriculture biologique pour 29 exploitations,
- 1 producteur de lait et 1 transformateur pour le Picodon,
- 1 producteur d'ail

Les parcelles dédiées à la production d'AOP (appellation d'origine protégée) viticoles, reconnues pour leurs aptitudes particulières, doivent impérativement être protégées de tout programme d'aménagement venant porter atteinte à leur vocation agricole. En effet, il s'agit là d'un potentiel non reproductible, à valeur agricole remarquable, permettant une valorisation des produits qui en sont issus. Les zones de production des AOP viticoles font l'objet d'une délimitation parcellaire spécifique. Les plans matérialisant cette délimitation sont consultables sur le portail des plans de l'INAO <https://www.inao.gouv.fr/portail-plans-delimitation> et pour la plupart disponibles sous format vectorisé.

Nos données SIG en OpenSource=> <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/delimitation-parcellaire-des-aoc-viticoles-de-linao/>

Concernant les AOP (appellation d'origine protégée) laitières, afin de garantir l'autonomie alimentaire exigée par les cahiers des charges, l'origine locale de l'alimentation et le caractère extensif de l'élevage, la préservation des prés de fauche et des pâtures ainsi que le maintien en prairie des parcelles proches des bâtiments d'élevage sont essentiels.

INAO Délégation Territoriale Sud-Est

Site de Valence

Z.I. des Auréats 17 rue Jacquard  
26000 VALENCE  
04 75 41 06 37  
inao-valence@inao.gouv.fr  
www.inao.gouv.fr

Concernant les productions en agriculture biologique, il est nécessaire de préserver et de permettre le développement et l'installation d'exploitations certifiées en Agriculture Biologique au plus près des lieux de consommation, particulièrement dans le secteur du maraichage, par souci environnemental et pour répondre au développement croissant de la demande en produits issus de l'Agriculture Biologique ainsi qu'aux objectifs affichés d'intégrer plus de produits Bio et de produits locaux dans la restauration collective.

La localisation des parcelles en agriculture biologique est accessible sur le site <https://www.agencebio.org/vos-outils/cartobio/>

La modification simplifiée n°3 du PLU consiste à corriger une erreur matérielle (emplacement réservé n°4 dans la zone UD) et ajuster le règlement écrit (zones Ua, Ub, Uc, Ud et AUah).

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO  
et par délégation,  
La Déléguée Territoriale,  
Valérie KELLER



Copie :  
DDT 26 - service aménagement du territoire et risques - pôle planification- 4 place Laennec-BP 1013- 26015 VALENCE cedex

INAO Délégation Territoriale Sud-Est

Site de Valence

Z.I. des Auréats 17 rue Jacquard

26000 VALENCE

04 75 41 06 37

[inao-valence@inao.gouv.fr](mailto:inao-valence@inao.gouv.fr)

[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)